PRÉFECTURE DES COTES D'ARMOR

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de parc éolien de Lann Du sur la commune de MAGOAR

(maître d'ouvrage : SAS PE DE LANN DU)

Par arrêté préfectoral du 11 septembre 2026, une enquête publique de **30 jours** est ouverte du **mardi 6 octobre 2026, 14h00,** heure d'ouverture de l'enquête, **au mercredi 4 novembre 2026 inclus, 18h00, heure de clôture de l'enquête**, en mairie de Magoar, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PE DE LANN DU, siège social, 188 rue Maurice Béjart – 34080 MONTPELLIER, pour être autorisée à implanter et exploiter un parc éolien comprenant 2 aérogénérateurs (hauteur totale maximale de 150 mètres - puissance maximale unitaire de 3,8 MW) et 1 poste de livraison, sur la commune de Magoar.
La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a émis un avis délibéré sur le projet d'autorisation environnementale le 6 février 2026.

Modalités de consultation du public :
Le dossier, comprenant notamment l'étude d'impact, sera consultable durant l'enquête publique :

- à partir du site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7629
- en scannant le QR code ci-après :

- par un lien informatique depuis le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor : https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Biodiversite-Foret-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles/MAGOAR-SAS-PEde-LANN-DU-Parc-eolien-de-Lann-Du

Le dossier complet, support papier et numérisé, peut être consulté durant l'enquête publique à la mairie de **Magoar, aux horaires habituels d'ouverture** : le mardi : 13h30-17h30 / le mercredi : 9h-12h30 - 13h30-17h30 – *Fermeture de la mairie les lundi,mardi matin,jeudi, vendredi et samedi.*

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-7629@registre-dematerialise.fr
- directement en se rendant sur le registre électronique : https://www.registre-dematerialise.fr/7629
- par voie postale à la commissaire enquêtrice à la mairie de Magoar, à l'adresse suivante : **Mairie – 1 rue de la Gare – 22480 MAGOAR**
- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, mis à sa disposition en mairie de Magoar.

Les contributions reçues par messagerie électronique seront accessibles et donc visibles par tous sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/7629

Les observations adressées par voie postale seront annexées au registre papier du siège de l'enquête (mairie de Magoar).
Madame Martine VIART est désignée commissaire enquêtrice. Elle recevra le public à la mairie de Magoar les :

Lieu	Dates et horaires des permanences
Mairie de MAGOAR 1 rue de la Gare 22480 MAGOAR Mairie.magoar@wanadoo.fr Tel : 02 96 45 73 73	• Mardi 6/10/2026 de 14h00 à 18h00 • Mercredi 14/10/2026 de 9h00 à 12h00 • **Samedi 31/10/2026** de 9h00 à 12h00 **ouverture exceptionnelle de la mairie** • Mercredi 04/11/2026 de 14h00 à 18h00

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de Mme Albane GAUTIER, responsable du projet, à l'adresse mail : albanegautier@groupevaleco.com ou par téléphone au 07 67 20 81 63.
Le rapport et les conclusions numérisés de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie de Magoar et sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor à l'adresse susmentionnée dès réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, la décision relative à la demande d'autorisation environnementale fera l'objet soit d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions, soit d'un refus.